

ORIENTER UNE FEMME VICTIME DE VIOLENCES

MES CONTACTS UTILES

DANS L'URGENCE

- En cas de danger immédiat, appelez la **Police : le 17** ou le 112

En cas d'urgence, la personne a le droit de partir se réfugier chez des proches, de la famille, un hôtel et d'**emmener ses enfants, même mineurs**. Prévenez la police.

PROTECTION

A tout moment, la personne peut porter plainte (la Police a l'obligation d'enregistrer la plainte) ou déposer une main courante. Commissariat de police : 26 av Henri Barbusse, BONDY

- **Intervenante sociale en commissariat** 06 09 88 05 83 accueille, écoute et oriente les victimes de violences, au commissariat et au centre communal d'action social (47/51, rue Louis-Auguste Blanqui Tél. : 01 48 50 53 40).
- **CIDFF** : permanences gratuites le mercredi matin en mairie de juristes qui accompagnent des personnes victimes de violences conjugales Sur rendez-vous : 01 48 50 53 00
- **Barreau de Seine Saint Denis** :
 - permanence téléphonique : consultation d'orientation anonyme et gratuite avec un.e avocat.e et premiers conseils juridiques le vendredi de 10h à 18h : 01.48.96.20.95
 - procédure d'urgence "ordonnance de protection" : permanence d'accueil sans rendez-vous les lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h (Ordre des Avocats au Palais de Justice de Bobigny)

EN PARLER

- **SOS femmes 93** : 01 48 48 62 27 écoute téléphonique (confidentiel et anonyme), accueil, mise en sécurité et hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfants.
- **3919**, le numéro national d'écoute, d'information et d'orientation : des écoutantes conseillent les personnes victimes de violences mais aussi les témoins et les professionnels.
- **Viol femmes Informations 0 800 05 95 95** : écoute, soutien et information. Anonyme et gratuit.
- **Tchat « en avant toutes »** <https://enavanttoutes.fr/le-tchat>. Le tchat est anonyme et gratuit et à l'attention des jeunes filles Horaires d'ouverture Lundi : de 15h à 17h /Mardi : de 15h à 17h /Mercredi : de 14h à 18h

CONSULTER UN MEDECIN

Pour obtenir un certificat médical de constations de violences subies

- **Unité médico judiciaire** : délivre des certificats médico-légaux pour coups et blessures et agressions sexuelles. Hôpital Jean Verdier - Tel : 01 48 02 66 66 sur rendez-vous ; avec ou sans dépôt de plainte.
- **Centre municipal de santé Henri Tauleigne**
Rendez-vous avec des professionnels de santé, 38, avenue de la République Tel : 01 48 50 41 60

Et les enfants ?

Au moins 40% des enfants exposés aux violences conjugales subissent directement des violences physiques exercées par l'agresseur.

Les enfants témoins des violences conjugales vivent de la même façon la peur, le stress, la détresse. Plus l'enfant est exposé jeune, plus les conséquences sont graves : agitation, repli sur soi, troubles du sommeil, agressivité, difficultés scolaires, maladies à répétition, tristesse, angoisse.

Les violences au sein du couple peuvent avoir un impact sur leur propre comportement une fois adulte.